



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-339

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Le conseil municipal a adopté, à la séance extraordinaire du 7 février 2022, le règlement numéro 2022-339 intitulé « *Règlement 2022-339 déterminant les taux de taxes, compensations et autres tarifications pour l'exercice financier 2022* ».

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau du soussigné à l'Hôtel de ville d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet de la Municipalité à www.upton.ca

DONNÉ à Upton, ce 8^e jour du mois de février de l'an 2022.

Denis Meunier,

Directeur général et
greffier-trésorier par intérim